

# Demande de codirection

### Article 16 arrêté du 25 mai 2016 :

Modifié par Arrêté du 1er juillet 2016 - art. 1

Le doctorant est placé sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. La direction scientifique du projet doctoral peut être éventuellement assurée conjointement avec un codirecteur. Lorsque la codirection est assurée par une personne du monde socio-économique qui n'appartient pas au monde universitaire, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- 1° Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;
- 2° Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription. académique ou La direction de la thèse peut également être assurée sous forme de codirection instaurée par convention entre un ou deux directeurs de thèse répondant aux conditions fixées ci-dessus et une personne du monde socio-économique reconnue pour ses compétences dans le domaine. La proposition de codirection est soumise à la décision du chef de l'établissement accrédité, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Dans ce cas, les doctorants sont placés sous la responsabilité conjointe des codirecteurs de thèse.

#### À compléter :

- la fiche de renseignements
- la demande de codirection

### Informations et constitution du dossier :

**Ecole Doctorale Montaigne Humanités Bureau accompagnement MLR 020** E-mail: cotutelles-ed@u-bordeaux-montaigne.fr

Téléphone: 05 57 12 10 60



## École doctorale Montaigne Humanités

## Fiche de renseignements

#### Le-la doctorant-e

INE	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Nom	
Prénom	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Courriel	
Doctorat	
Sujet de thèse :	

## Demande de codirection

### Je soussigné(e)

### Le-la directeur-trice de thèse

Nom	
Prénom	
Qualité (Professeur, HDR, MCF)	
Courriel	
Téléphone	
Université d'appartenance	
Equipe de recherche	

Motif de la codirection :

## Sollicite l'autorisation de codiriger avec :

#### Le-la codirecteur-trice

### **Signatures**

La Direction de thèse	La Codirection
Le-la Doctorant-e	La Direction de l'Ecole Doctorale

Codirection enregistrée le